

DOCUMENT D'INFORMATION CLE POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

IRIS AVENIR (FR0010160358) Cet OPCVM est géré par IRIS Finance

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de gestion : OPCVM de classification « actions internationales », son objectif est de réaliser une performance annuelle supérieure à 4% nette de frais sur un horizon minimum de placement de 5 ans et ce sans référence à un quelconque indice. Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché retenues par la société de gestion, qui ne garantit pas la réalisation de cette performance annuelle minimale de 4%.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que, le style de la gestion étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherche pas à reproduire, tant au niveau géographique qu'au niveau sectoriel, la composition d'un quelconque indicateur de référence. Cependant, l'indice MSCI World Index, converti en EUR et calculé dividendes nets réinvestis, pourra être retenu comme indicateur de performance à posteriori, à titre de comparaison uniquement.

Stratégie d'investissement : Pour répondre à son objectif de gestion, le fonds est actif et non géré par rapport à un indice. Il est investi essentiellement en actions internationales et titres assimilés sur l'ensemble des places mondiales, y compris les marchés émergents dans la limite de 10% de l'actif net. Le fonds est exposé en permanence entre 60% et 120% de l'actif net aux actions internationales et titres assimilés, sur tous les types de capitalisations sans contrainte sectorielle ni géographique. Les petites capitalisations sont autorisées dans la limite de 10% de l'actif net.

L'équipe de gestion décide de l'allocation géographique qui est ensuite déclinée dans le fonds par une approche « Bottom up » de sélection de titres basée sur un processus d'investissement systématique qui identifie les actions dotées de caractéristiques de style spécifique (valeur, qualité, dynamique du cours et tendance des résultats notamment).

Le fonds peut acquérir des actifs libellés dans n'importe quelle devise et le risque de change pourra être couvert, ou non.

Le FCP s'autorise à investir sur toutes les zones géographiques, y compris les pays émergents dans la limite de 10% de l'actif net. L'exposition actions, sera réalisée via des titres en direct, des OPC et/ou des contrats financiers.

Dans la limite de 40% de l'actif net, le gérant pourra sélectionner des TCN et des instruments du marché monétaire faisant partie de la dette publique aussi bien que de la dette privée. Les titres ainsi utilisés bénéficieront d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » pour les TCN et d'une notation long terme « Investment grade » pour les obligations, ou notation équivalente par une agence de notation ou jugée équivalente par la société de gestion. Ces instruments seront des instruments non complexes et seront utilisés pour la gestion de trésorerie.

Le fonds se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étrangers, de FIA français ou étrangers ou de fonds d'investissement de droit étranger. Il s'agit d'OPC de toutes classifications. Le FCP se réserve la possibilité d'investir dans les OPC gérés par IRIS Finance.

Les instruments financiers à terme seront utilisés pour le pilotage du risque actions et/ou de change dans les limites fixées par la politique d'investissement (en exposition ou en couverture). Le fonds, qui présente un risque de change pour le porteur de parts jusqu'à 100% de son actif net, en raison d'investissements éventuels dans des pays hors zone euro, aura la possibilité de couvrir ce risque sur tout ou partie de son portefeuille hors euro.

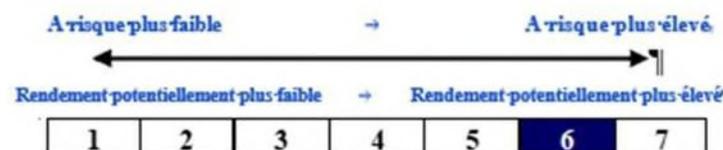
Autres informations : Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans.

La gestion mise en œuvre peut entraîner une rotation régulière ou importante du portefeuille, générant des coûts supplémentaires dont le détail est disponible dans le prospectus.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées sont capitalisés.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chez le dépositaire chaque jour de bourse ouvré avant 12h et sont exécutées, à cours inconnu, sur la base de la valeur liquidative du même jour calculée le lendemain, à l'exception des jours fériés légaux et jours de bourse non ouvrés. L'organisme désigné pour recevoir les souscriptions et rachats est le dépositaire : CACEIS BANK – 1/3 Place Valhubert – 75013 – PARIS. Les souscriptions et les rachats sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.

PROFILS DE RISQUE ET DE RENDEMENT



La mesure des fluctuations des valeurs liquidatives du fonds traduit son niveau de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent cependant ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque et de rendement affichée peut en effet changer, le classement de l'OPCVM étant également susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'indicateur synthétique de rendement et de risque est de niveau 6 : Le SRRI de l'OPCVM est noté en catégorie 6, en raison de son exposition permanente aux actions internationales pour au moins 60% de son actif net, ce qui le place à un niveau de volatilité moyen de 17,30% sur ces 5 dernières années qui correspondent à son horizon de gestion minimal conseillé. L'indice de risque SRI PRIIPS des compagnies d'assurance est de niveau 4.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations privées ou publiques pouvant composer le portefeuille peut baisser.

Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'une contrepartie le conduisant à un défaut de paiement dans le cadre d'opérations de gré à gré. Le risque de contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Pour plus d'informations sur les risques, vous pouvez vous référer au prospectus de l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.iris-finance.com ainsi qu'auprès d'IRIS Finance, 41 avenue François 1^{er}, 75 008 Paris

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

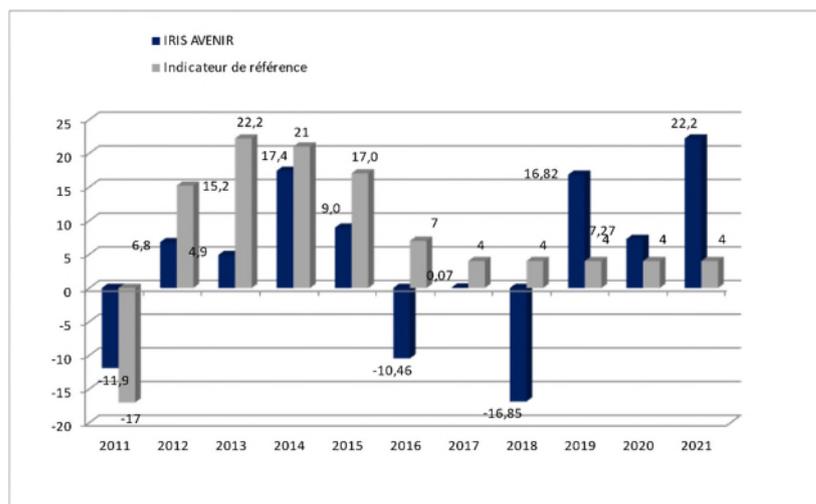
Frais courants	4.119% TTC ex post : le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice clos le 31/12/2021 (frais de gestion fixes de 2,39% TTC max et frais de commission de mouvement). Ces frais peuvent varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il investit dans des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
----------------	--

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de surperformance	23.92% TTC au-delà d'une performance annuelle nette de 4%. Incidence ex post pour aboutir à une performance nette de 22,20% en 2021 : 4,955% (montant facturé en plus des frais courants au titre de l'exercice clos le 31/12/2021).
------------------------------	---

La commission de surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif net comptable du FCP à l'évolution d'un Actif de Référence qui reproduit la performance du seuil de référence (4%) ajusté des souscriptions, des rachats et, le cas échéant, des dividendes. Cette comparaison s'effectue sur une période de cristallisation d'un an basée sur les dates d'observation fixées à la dernière date de valorisation du FCP du mois de décembre. Cette période de cristallisation correspond à la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance sont acquises et deviennent payables à la société de gestion. Cependant, toute sous-performance du FCP par rapport à l'Actif de Référence devra être compensée sur une période de référence maximale de 5 ans avant qu'une commission de surperformance ne devienne exigible.

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

La performance de l'OPCVM est calculée dividendes réinvestis. Jusqu'au 31 décembre 2012, l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus A compter du 1^{er} janvier 2013, la performance de l'indice est calculée dividendes réinvestis.

Date de création de l'OPCVM : 23/02/2005

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro

L'indicateur de référence est le suivant :

- jusqu'au 31/12/2013 : CAC 40
- entre le 01/01/2014 et le 31/12/2015 : STOXX EUROPE 600 HEALTH CARE ;
- depuis le 01/01/2016, IRIS Finance vise une performance annuelle nette supérieure à 7% pour 2016 ramenée à 4 % depuis 2017.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEISBANK, 1-3 place Valhubert- 75013 PARIS

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de IRIS Finance, 41 rue François 1^{er} 75008 PARIS

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Fiscalité : Le FCP n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du fonds. La responsabilité d'IRIS Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La politique de rémunération d'IRIS Finance est disponible sur le site Internet de la société de gestion (<http://www.iris-finance.com>). Un exemplaire papier est mis à disposition sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Cet OPCVM agréé en France est, comme IRIS Finance, réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/02/2022.